



Bulletin Officiel

N°6327 Vendredi 02 Avril 2021

www.cmf.tn26^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUEES DU CMF

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES AGO	3-5
TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDES SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19	6
SUSPENSION DE LA COTATION DU TITRE LES ATELIERS MECANIKES DU SAHEL - AMS -	7

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUEES DE PRESSE

LES ATELIERS MECANIKES DU SAHEL - AMS -	8
ATTIJARI LEASING	9

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES – COMAR – AGO -	10
COMPAGNIE D'ASSURANCES VIE ET DE CAPITALISATION – HAYETT - AGO -	11
BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE – BIAT – AGO -	12-13
BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE – BIAT – AGE -	14-15

PROJETS DE RESOLUTIONS

COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - COMAR -	16-18
COMPAGNIE D'ASSURANCES VIE ET DE CAPITALISATION - HAYETT -	19-20
BEST LEASE	21-22

RESOLUTIONS ADOPTEES

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	23-25
SICAV SECURITY	26
CAP OBLIG SICAV	27

APPEL À CANDIDATURE

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS -SAM - : POSTE D'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT	28-31
--	-------

CHANGEMENT DE DIRIGEANT

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	32
----------------------------	----

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

ARAB INTERNATIONAL LEASE – AIL – 2021-01	33
--	----

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *(mise à jour en date du 31/03/2021)*

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

- TUNIS INTERNATIONAL BANK – TIB -

ANNEXE IV

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV
- SICAV SECURITY
- CAP OBLIG SICAV

COMMUNIQUÉ DU CMF

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter, notamment, les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés ;
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- la liste des actionnaires ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 nouveau du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Journal Officiel du Centre National du Registre des Entreprises, **dans le délai de vingt et un jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :**

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

COMMUNIQUÉ DU CMF

**TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDÉS
SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19**

Compte tenu des conséquences économiques de la pandémie de COVID 19, le Conseil du Marché Financier se mobilise pour accompagner les sociétés, afin de faire face à l'éventuelle complexité liée à la mise en œuvre de la réglementation sur l'information financière.

Dans ce cadre, et en concertation avec le Conseil National de la Comptabilité, le Conseil du Marché Financier, attire l'attention des institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016), sur la nécessité de prise en compte des implications comptables, des décisions de soutien prises par les autorités publiques en faveur des ménages et des entreprises afin de faire face aux conséquences économiques engendrées par la pandémie de COVID 19.

Il est à rappeler que le comité auxiliaire au Conseil National de la comptabilité, créé par le président dudit conseil, saisi sur la question relative au traitement comptable des modifications des flux de trésorerie contractuels des financements accordés par les institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016) et des institutions de micro finance (IMF sous forme de sociétés anonymes régies par le décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 tel que modifié par la loi n°2014-46 du 24 juillet 2014), a émis un avis portant sur le traitement comptable susvisé.

Les institutions financières sus-indiquées sont, de ce fait, appelées à se conformer aux dispositions de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n°2020-A du 30 décembre 2020, portant sur le traitement comptable des modifications des financements accordés aux bénéficiaires suite à la pandémie de COVID 19.

COMMUNIQUÉ DU CMF

Suite à la publication par la société les Ateliers Mécaniques du Sahel « AMS » du communiqué de presse au Bulletin Officiel du CMF du 02 avril 2021, la cotation du titre les Ateliers Mécaniques du Sahel « AMS » sera suspendue le lundi 05 avril 2021 et reprendra le mardi 06 avril 2021.

2021 - AC - 024

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Ateliers Mécaniques du Sahel – AMS

Siège social : Rue Ibn Khaldoun 4017 – Sousse

La société les Ateliers Mécaniques du Sahel « AMS » porte à la connaissance de ses actionnaires et le grand public que par décision du tribunal de première instance de Sousse, en date du 31 mars 2021, il a été ordonné :

- Le refus de la demande d'admission de la société au bénéfice du règlement amiable ;
- L'admission de la société sous la procédure du règlement judiciaire conformément aux dispositions de la loi n°36-2016 du 29/04/2016 relative aux procédures collectives. Ainsi, il a été ordonné, dans ce sens, la nomination d'un administrateur judiciaire et l'ouverture d'une période d'observation de 09 mois. Courant cette période, l'administrateur judiciaire désigné par le tribunal est chargé d'examiner la situation économique et financière de la société, ainsi que prendre acte du plan de restructuration financière et opérationnelle déjà établi.

Ainsi, l'actionnaire de référence de la société et la direction générale ne vont épargner aucun effort pour collaborer avec l'administrateur judiciaire désigné dans le but de préserver et assurer la continuité de l'activité de la société, sauvegarder son patrimoine et conserver les emplois.

Dans ce sens, le plan de restructuration financière et opérationnelle établi depuis 2018 et approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires sera mis à la disposition de l'administrateur judiciaire. Lequel plan a été élaboré en concertation avec des cabinets de renom, chacun dans son domaine d'expertise (Due Diligence, montage financier, amélioration opérationnelle, etc...).

De plus, l'actionnaire de référence continuera dans les mêmes démarches lancées auparavant dans l'objectif d'apporter à la société le soutien financier nécessaire à travers une levée de fonds à réaliser par un Fonds d'investissement. Une levée de fonds autant convoitée pour assurer la reprise de l'activité de la société et rompre définitivement avec les difficultés qu'avaient rencontrées depuis des années. Ces difficultés, qui se sont accentuées depuis la révolution particulièrement la montée en puissance du marché parallèle et qui ont été identifiées par toutes les analyses financières faites et annoncées par tous les précédents communiqués publiés par la société.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

ATTIJARI LEASING

Siège social : Rue du Lac d'Annecy –1053 Les Berges du Lac- Tunis

ATTIJARI LEASING informe ses honorables actionnaires que son Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 24 mars 2021, a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2020 et a arrêté les Etats Financiers individuels relatifs à l'exercice 2020 qui ont été soumis aux Commissaires aux Comptes.

Les états financiers de la société font apparaître un résultat net au 31/12/2020 de **3 228 640 DT** contre **3 454 890 DT** au 31/12/2019, soit une baisse de 6,5%.

En outre, le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le Jeudi 29 avril 2021 à 11 h au siège d'Attijari Leasing.

Aussi et en respect de la note de la Banque Centrale 2021-08 du 19 mars 2021, le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale la distribution d'un dividende de **0,500 DT** par action.

Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2021- AS -0231

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES « COMAR »
Siège Social : Immeuble COMAR, avenue. H. Bourguiba -1001 TUNIS

Messieurs les Actionnaires de la **COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES « COMAR »** sont convoqués à l'**Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra le **Vendredi 23 Avril 2021 à 13h00** au siège de la société sis à Tunis, Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2020 ;
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2020 ;
3. Approbation s'il y a lieu des conventions réglementées régies par les dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
4. Approbation s'il y a lieu des états financiers arrêtés au 31/12/2020 ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Déclarations des fonctions occupées par les dirigeants (articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales) ;
7. Transfert de réserves ;
8. Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;
9. Nomination d'Administrateurs ;
10. Nomination de Commissaires aux comptes ;
11. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2021 ;
12. Fixation de la rémunération du Comité des Risques pour l'exercice 2021 ;
13. Fixation de la rémunération du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2021 ;
14. Pouvoirs pour formalités.

2021-AS-0232

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION HAYETT

Siège social : Immeuble COMAR, avenue .H.Bourguiba 1001 TUNIS

Messieurs les Actionnaires de la Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation « HAYETT » sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **lundi 26 avril 2021 à 13h00** au siège de la société sis à Tunis, Immeuble COMAR, avenue H.Bourguiba, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2020 ;
2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2020 ;
3. Approbation s'il y a lieu des conventions réglementées régies par les dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
4. Approbation s'il y a lieu des états financiers arrêtés au 31/12/2020 ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Déclarations des fonctions occupées par les dirigeants (articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales) ;
7. Transfert de réserves ;
8. Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;
9. Renouvellement partiel du Conseil d'Administration ;
10. Fixation de la rémunération du Comité des Risques pour l'exercice 2021 ;
11. Fixation de la rémunération du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2021 ;
12. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2021 ;
13. Pouvoirs pour formalités.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-
Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

Au vu des circonstances actuelles de l'épidémie du COVID-19 et par mesure préventive, la Banque Internationale Arabe de Tunisie informe ses actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020 aura lieu à distance le vendredi 23 avril 2021 à 10h30 et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des modalités d'organisation de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2020 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2020 ;
4. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions réglementées telles que régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2020 ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2020 et distribution de dividendes ;
7. Transfert de Réserves ;
8. Démission d'un membre du Conseil d'Administration ;
9. Nomination de deux membres indépendants au sein du Conseil d'Administration ;
10. Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et des Comités issus du Conseil ;
11. Augmentation du plafond autorisé pour l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés ;
12. Information sur les fonctions occupées par les membres du Conseil d'Administration ;
13. Pouvoirs en vue des formalités ;
14. Information sur le franchissement du seuil.

A cet effet, les actionnaires sont invités à exprimer leur vote par correspondance ou donner pouvoir de préférence au Président de l'Assemblée.

Ce vote émis par correspondance n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

Les actionnaires sont invités à consulter le site web de la banque à l'adresse suivante : www.biat.com.tn pour s'enregistrer, et accéder ainsi à la plateforme dédiée, et ce pour consulter les documents de l'Assemblée mis à leur disposition notamment le formulaire spécial de vote.

Les actionnaires sont invités à envoyer le bulletin de vote soit par courrier officiel soit à partir de leur adresse e-mail personnelle qu'ils ont indiquée dans le formulaire d'enregistrement et à l'adresse qui leur est indiquée dans la plateforme.

Il n'est tenu compte que des votes reçus avant l'expiration du jour précédent la réunion de l'Assemblée Générale.

Les actionnaires peuvent suivre en direct le déroulement de l'Assemblée, via le lien d'accès qui leur est indiqué dans la plateforme, interagir et poser des questions.

Les actionnaires ont la possibilité, via la plateforme, de poser des questions concernant les documents et les informations mis à leur disposition ou en lien avec l'Assemblée et ce au plus tard le **12 avril 2021**.

Les questions ayant une incidence sur la décision de vote donneront lieu à une réponse de la part de la banque au plus tard le **14 avril 2021**.

Les réponses aux questions et remarques transmises à la banque avant la tenue de l'Assemblée, autres que celles ayant une incidence sur le vote, ou posées séance tenante parviendront en temps réel aux actionnaires au cours de l'Assemblée.

Tout actionnaire qui veut donner mandat au Président pour se faire représenter doit déposer ou faire parvenir au plus tard le **20 avril 2021**, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires sur la plateforme dédiée ou au siège de la banque (Communication & Veille Financières).

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

Au vu des circonstances actuelles de l'épidémie du COVID-19 et par mesure préventive, la Banque Internationale Arabe de Tunisie informe ses actionnaires qu'une Assemblée Générale Extraordinaire aura lieu à distance le vendredi 23 avril 2021 à 10h00 et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des modalités d'organisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la modification de la valeur nominale de l'action ;
3. Approbation de la modification de la valeur nominale de l'action ;
4. Approbation de la modification de l'article 7 des statuts
5. Pouvoirs en vue des formalités.

A cet effet, les actionnaires sont invités à exprimer leur vote par correspondance ou donner pouvoir de préférence au Président de l'Assemblée.

Ce vote émis par correspondance n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

Les actionnaires sont invités à consulter le site web de la banque à l'adresse suivante : www.biat.com.tn pour s'enregistrer, et accéder ainsi à la plateforme dédiée, et ce pour consulter les documents de l'Assemblée mis à leur disposition notamment le formulaire spécial de vote.

Les actionnaires sont invités à envoyer le bulletin de vote soit par courrier officiel soit à partir de leur adresse e-mail personnelle qu'ils ont indiquée dans le formulaire d'enregistrement et à l'adresse qui leur est indiquée dans la plateforme.

Il n'est tenu compte que des votes reçus avant l'expiration du jour précédent la réunion de l'Assemblée Générale.

Les actionnaires peuvent suivre en direct le déroulement de l'Assemblée, via le lien d'accès qui leur est indiqué dans la plateforme, interagir et poser des questions.

Les actionnaires ont la possibilité, via la plateforme, de poser des questions concernant les documents et les informations mis à leur disposition ou en lien avec l'Assemblée et ce au plus tard le **12 avril 2021**.

Les questions ayant une incidence sur la décision de vote donneront lieu à une réponse de la part de la banque au plus tard le **14 avril 2021**.

Les réponses aux questions et remarques transmises à la banque avant la tenue de l'Assemblée, autres que celles ayant une incidence sur le vote, ou posées séance tenante parviendront en temps réel aux actionnaires au cours de l'Assemblée.

Tout actionnaire qui veut donner mandat au Président pour se faire représenter doit déposer ou faire parvenir au plus tard le **20 avril 2021**, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires sur la plateforme dédiée ou au siège de la banque (Communication & Veille Financières).

2021-AS-0235

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES « COMAR »

Siège Social : Immeuble COMAR, av. H. Bourguiba -1001 TUNIS

La société d'Assurance COMAR publie ci-dessous le projet des résolutions à soumettre à son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 23 Avril 2021.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R », réunie le vendredi 23 Avril 2021 à 13 heures au siège de la société, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis, et après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et du rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice 2020, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2020, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion dudit exercice.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve lesdites conventions et approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant dans ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions et des responsabilités occupées par Monsieur le Président du conseil, Monsieur le Directeur Général et par Messieurs les Administrateurs dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, Membre du directoire ou du Conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation, en qualité de nouvel administrateur, de Monsieur Selim AZZABI pour un mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2023

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à échéance des mandats d'administrateurs de Messieurs Nebil BEN YEDDER et Hakim BEN HAMOUDA lors de la présente assemblée. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, en qualité d'administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2023

- Monsieur Nebil BEN YEDDER
- Monsieur Hakim BEN HAMOUDA

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateur	Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de :
- La société SICOF	2021
- AXA (1 ^{er} siège)	2021
- AXA (2 ^{ème} siège)	2021
- Monsieur Slaheddine LADJIMI	2022
- Monsieur Hakim BEN YEDDER	2022
- Monsieur Karim BEN YEDDER	2022
- Monsieur Bernard Paul MARSEILLE	2022
- La société PARENIN S.A	2022
- Madame Selma BELLEGHA	2022
- Monsieur Selim AZZABI	2023
- Monsieur Nebil BEN YEDDER	2023
- Monsieur Hakim BEN HAMOUDA	2023

MISE AUX VOIX CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A

SIXIEME RESOLUTION :

Constatant qu'un montant de **850 000,000 dinars**, inscrits au passif du bilan au crédit du compte « réserve spéciale d'investissement » rempli désormais les conditions permettant son reclassement, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter ledit montant au compte « **Réserve pour toutes éventualités** »

Mise au vote, cette résolution est adoptée

SEPTIEME RESOLUTION :

Constatant l'arrivée à échéance du mandat de la société « **FINOR** », commissaire aux comptes lors de la présente assemblée, l'assemblée générale ordinaire décide de nommer la société « **FINOR** » en qualité de co-commissaire aux comptes, pour une durée de trois ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2023.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat de l'exercice, s'élevant à **25 372 130,030 dinars**, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

Résultat Net	25 372 130,030
Bénéfice distribuable	25 372 130,030
Dividende 2020 ^(*)	-16 000 000,000
Réserve pour toutes éventualités	9 372 130,030

(*) soumis à retenue à la source pour les personnes physiques

Et fixe la date de mise en paiement des dividendes au plus tard le 22/07/2021

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant brut des jetons de présence pour l'exercice 2021 à **160 000** Dinars.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération brute du comité permanent d'audit pour l'exercice 2021 à **36 000** dinars.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération brute du comité des risques pour l'exercice 2021 à **30 000** dinars.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

2021- AS -0236

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

**COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION
HAYETT**

Siège social : Immeuble COMAR, avenue .H.Bourguiba 1001 TUNIS

La société d'Assurance HAYETT publie ci-dessous le projet des résolutions à soumettre à son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 26 Avril 2021.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT, réunie le vendredi 26 avril 2021 à 13 heures au siège de la société, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis, et après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2020, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2020, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion dudit exercice.

MISE AU VOTE, CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve lesdites conventions et approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant dans ledit rapport.

MISE AU VOTE, CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions et des responsabilités occupées par Monsieur le Président du conseil, Monsieur le Directeur Général et par Messieurs les Administrateurs dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, Membre du directoire ou du Conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.

MISE AU VOTE, CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission, en date du 09/07/2020, de Madame Lamia BEN MAHMOUD de son poste d'administrateur.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat d'administrateur de Madame Zeineb GUELLOUZ arrive à échéance lors de la présente assemblée et décide de nommer en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2023 :

- Madame Zeineb GUELLOUZ

En conséquence, la composition du conseil d'administration sera désormais comme suit :

Administrateur	Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice :
- Mr. Taoufik CHERIF	2021
- La société PGI Holding	2021
- Mr Slaheddine LADJIMI	2022
- Mr Younes BOUCHOUCHA	2022
- COMAR (1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} sièges)	2022
- AMEN BANK	2022
- Madame Zeineb GUELLOUZ	2023

MISE AU VOTE, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat de l'exercice, s'élevant à **6 433 944,286 dinars**, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

Résultat Net	6 433 944,286
Réserve légale	-4 539,559
Bénéfice distribuable	6 429 404,727
Dividendes 2020(*)	-3 000 000,000
Réserve pour toutes éventualités	3 429 404,727

(*) soumis à retenue à la source pour les personnes physiques

Et fixe la date de mise en paiement des dividendes au plus tard **25/07/2021**

MISE AU VOTE, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant brut des jetons de présence pour l'exercice 2021 à **1 500 dinars** par administrateur et par séance.

MISE AU VOTE, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération brute du comité permanent d'audit pour l'exercice 2021 à **18 000 dinars**.

MISE AU VOTE, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération brute du comité des risques pour l'exercice 2021 à **12 000 dinars**.

Mise aux voix cette résolution est adoptée

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise au vote, cette résolution est adoptée

بلاغ الشركات

بيت الإيجار المالي التونسي السعودي

المقر الاجتماعي : 54، شارع شارل نيكول متوال فيل -1002 تونس-

مشروع لوائح

مشروع لوائح التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 24 أبريل 2021.

اللائحة الأولى: إنّ الجلسة العامة العادية، بعد الاستماع إلى تلاوة تقارير مجلس الإدارة ومراقبي الحسابات ، توافق على هذه التقارير وعلى الموازنة والحسابات الموقوفة في 31 ديسمبر 2020 وعلى مجموع بدل الحضور الخام البالغ 83 125,000 دينار الذي تم توزيعه على أعضاء مجلس الإدارة خلال سنة 2020. وبذلك تبرئ ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاماً وبدون تحفظ عن تصرفهم للسنة المالية كما هي في 31 ديسمبر 2020.

اللائحة الثانية: تصادق الجلسة العامة العادية على التقرير الخاص الذي أعده مراقبي الحسابات والمتعلق بالعمليات المنصوص عليها بالفصل 62 من القانون عدد 2016/48 المؤرخ في 11 جويلية 2016 والمتعلق بالبنوك والمؤسسات المالية والفصول 200 وما بعده و475 من مجلة الشركات التجارية وتصادق كذلك على جميع الاتفاقيات الواردة بهذا التقرير.

اللائحة الثالثة: نظرت الجلسة العامة العادية في تقرير هيئة مراقبة مطابقة معايير الصيرفة الإسلامية حول نشاط الشركة خلال سنة 2020 وتسجل بكل ارتياح تطابق أعمال الشركة لأحكام الشريعة الإسلامية السمحة.

اللائحة الرابعة : تقرر الجلسة العامة العادية توزيع الأرباح الصافية الناتجة عن تصرف 2020 والبالغة 6 891 331,027 دينار بالإضافة للأرباح المرحلة عن سنة 2019 والبالغة 11.519.597,710 دينار أي مجموع 18 410 928,737 دينار على النحو التالي :

الأرباح الصافية لسنة 2020	•	6 891 331,027	دينار
الأرباح المؤجلة عن سنة 2019	•	11 519 597,710	دينار
مجموع الأرباح للتوزيع	•	18 410 928,737	دينار
احتياطي إجباري (5 %)	•	920 546,437	دينار
الأرباح بعد الاحتياطي الإجباري	•	17 490 382,300	دينار
مخصصات المخاطر العامة	•	3.000.000,000	دينار
احتياطي الاستثمار	•	3.700.000,000	دينار
الصندوق الاجتماعي	•	100.000,000	دينار
نتائج مرحلة	•	10 690 382,300	دينار

اللائحة الخامسة : تقرّر الجلسة العامة العادية، تركيبة مجلس الإدارة لمدة نيابية جديدة لثلاث سنوات 2021 و 2022 و 2023 على النحو التالي:

- شركة بيت التوفيق للتنمية القابضة عضوان
- بنك البركة تونس عضوان
- الشركة العربية الدولية لتأجير المعدات عضو
- تعاونية التعليم للتامين عضو
- السيد ناصر الحيدوسي عضو
- صغار المساهمين عضو
- السيد مولدي الولهازي عضو مستقل
- السيد صلاح كانون عضو مستقل

اللائحة السادسة: تصادق الجلسة العامة العادية على توزيع الأرباح لسنة 2020 المقدرة بـ 3 300 000 والتي ستقتطع من منحة الإصدار لسنة 2013 وبهذا يكون التوزيع معفى من الخصم على المورد. يتم توزيع هذه الأرباح ابتداء من 23 جويلية 2021.

اللائحة السابعة: تعطي الجلسة العامة العادية الصلاحيات لكلّ حامل لنسخة من محضر هذه الجلسة ليقوم بإجراءات الإيداع وليتمّ أعمال النشر كما يقتضيه القانون الجاري به العمل.

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 8 Septembre 1999
Siège social : Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mars 2021

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie le mode et le délai de convocation de la présente Assemblée et la déclare régulièrement constituée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2020 et du rapport général du Commissaire aux Comptes relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31-12-2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2020, en prend acte dans son intégralité, et approuve les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice 2020 conformément à la proposition du Conseil d'Administration comme suit :

Sommes distribuables exercice 2020	10 808 627,639
Réintégration report exercices antérieurs	1 604,663
Total sommes distribuables	10 810 232,302
Dividendes à distribuer relatifs à l'exercice 2020	10 808 960,598
Report à nouveau 2020	1 271,704

Elle décide en conséquence de fixer le montant des dividendes pour l'exercice 2020 à **5,398 dinars** par action.

La mise en paiement des dividendes s'effectue auprès des guichets d'ATTIJARI BANK à compter du **24 mai 2021**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2020, un montant de 10 000 dinars brut (2000 dinars brut par administrateur).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants pour une durée de 3 ans qui prendra fin à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les Etats Financiers de l'exercice 2023:

- Monsieur Khaled HATTAB
- Monsieur Salem DAHMANI
- La Mutuelle des Accidents Scolaires et Universitaires

Ainsi, le Conseil d'Administration sera composé des membres suivants :

Membres	Mandats
Monsieur Abdelkader TRAD	2019-2021
Monsieur Khaled HATTAB	2021-2023
Monsieur Salem DAHMANI	2021-2023
Mutuelle des Accidents Scolaires et Universitaires	2021-2023
Monsieur Hichem BEN ROMDHANE	2020-2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société pour accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2021- AS -0239

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV SECURITY

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 4 octobre 1997

Siège social : 25, rue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mars 2021

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports, général et spécial, du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2020, approuve dans toutes ses dispositions le rapport de gestion et prend acte des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes. Elle approuve également les états financiers de l'exercice 2020 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus, entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à **0,730 dinar**. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du **5 avril 2021**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne au porteur de tous extraits ou copies du présent procès-verbal ainsi que de toute expédition, copie ou extrait d'acte ou pièces y relatifs, tous pouvoirs à l'effet de remplir les formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2021- AS -0240

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

CAP OBLIG SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 27 novembre 2000

Siège social : 25, rue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mars 2021

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports, général et spécial, du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2020, approuve dans toutes ses dispositions le rapport de gestion et prend acte des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes. Elle approuve également les états financiers de l'exercice 2020 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus, entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à **5,706 dinars**. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du **5 avril 2021**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne au porteur de tous extraits ou copies du présent procès-verbal ainsi que de toute expédition, copie ou extrait d'acte ou pièces y relatifs, tous pouvoirs à l'effet de remplir les formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2021- AS -0241

AVIS DES SOCIÉTÉS *

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Atelier du Meuble intérieurs

Siege Social : 62 Rue de l'Or – Z.I -Sidi Daoud - La Marsa- 2046 Tunis

APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT

Objet : en application de l'article 38, et de l'article 218 bis, du règlement général de la bourse, qui impose aux sociétés, cotées sur le marché principal, l'obligation de désigner au sein du conseil d'administration, aux moins deux membres indépendants ; Et aux dispositions de l'arrêté du ministères des finances du 15 /08/2019, consacrant les pratiques de la bonne gouvernances dans les sociétés, cotées en bourse, telles que prévues par la loi N°2019-47 du 29/05/2019 ; Et conformément à la décision générale du CMF se rapportant aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration :

La Société Atelier du meuble interieurs informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie de sélection des dossiers et après l'accord du CMF ; la liste définitive des membres désignés sera communiquée lors de la tenue de la prochaine AGO se statuant sur l'exercice 2020 en date du 27 mai 2021

A cet effet, la société **Atelier Du Meuble Intérieurs** fait appel aux candidats désirant être membre indépendant au conseil d'administration et éligible aux critères de candidatures conformément à la réglementation en vigueur et précisément à la décision générale du CMF, et selon les critères spécifiques de qualification scientifiques, de compétences, et d'expérience.

Les candidats seront choisis après étude et évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés ci-dessous dans la présente avis d'appel à candidature et compte tenu de la satisfaction des conditions exigées en application du processus d'examen des candidatures mis en place par la société.

Une liste préalable des candidats admis à concourir est arrêtée par le conseil d'administration sur proposition de commission créé à cet effet ; Cette liste sera transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier, avant l'approbation définitive des candidats par l'assemblée générale ordinaire.

NB : Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste lorsque le choix du candidat ne respecte pas les dispositions de la décision générale.

1. Condition de participation

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions et les critères d'éligibilité dont notamment les critères de qualifications scientifiques, de compétence et d'expérience :

Les critères de qualifications scientifiques, de compétence et d'expérience

Le candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration doit remplir les critères de qualification, de compétence et d'expérience citée ci-dessous :

- Il doit avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent)
- Une expérience professionnelle d'au moins 10 ans et ce, dans l'un des domaines suivants :
 - Prospection et export sur le marché Africain dans le secteur de Mobilier ;
 - La fiscalité et la gestion des risques ;

- Le développement, et croissance externe ;
- Expert en e-commerce ;

Les conditions et les critères d'éligibilités générales

- Tout candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité.
- Il doit être, obligatoirement, une personne physique ; il doit jouir de ses droits civils et être en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale.
- Ne pas être dirigeant (PDG, DG, DGA, Administrateur, Gérant...) ou ayant un poste de responsabilité quelconque dans une société concurrente à **SAM** ou à une de ses filiales.

Ne peuvent être candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration :

- Les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques.
- Quiconque ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour faux, contrefaçon, vol, abus de confiance, escroquerie, pour détournement commis par un fonctionnaire public ou assimilé, dépositaire public ou comptable public, émission de chèque sans provision, ou pour complicité dans toutes ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et plus généralement, les personnes l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés, les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce.
- Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire.
- Le candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration ne doit avoir aucun intérêt direct ou indirect avec la société concernée, ses actionnaires ou ses administrateurs, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.

Tout candidat doit notamment satisfaire les critères suivants :

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de candidature, personnellement ou au titre d'ascendant, descendant ou conjoint,
 - Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique, ou salarié de la société concernée ;
 - Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société concernée ;
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle la société concernée détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le Président Directeur Général, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, le Président du Directoire ou le Directeur Général Unique de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de la société concernée, désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur .
- Ne pas être auditeur, conseiller, client, fournisseur, banquier de la société concernée ;
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la société concernée ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président directeur général, du directeur général, du Directeur général adjoint, du Président du Directoire, du Directeur Général Unique ou d'un salarié de la société .
- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse ;

- Ne pas être Président Directeur Général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, Directeur Général Unique, gérant, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société concernée ou d'une société concurrente ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

2. Composition du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom de Président du Conseil de la Société **SAM** et une fiche de candidature dûment remplie (annexe 1).
- Une lettre de motivation présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Le curriculum vitae du candidat,
- Une copie de la carte d'identité nationale,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signé par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la présente décision générale et l'appel à candidature ;
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- Une attestation de situation au regard de l'administration fiscale,
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés » commerciales (annexe2).

3. Les modalités de dépôt du dossier de candidature :

- Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du conseil de la SAM et portant la mention « ne pas ouvrir / appel à candidature pour le poste d'administrateur indépendant » et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de la société, au plus tard le 30 Avril 2021 (le cachet de la poste faisant foi). Le dossier de candidature doit être transmis ou déposé auprès de la société par tout moyen laissant une trace écrite dans les délais et selon les modalités prévues dans l'appel à candidature.
- Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.
- Les candidats répondants aux conditions retenus seront informés de leur sélection vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 27/05/2021 et une déclaration des candidats retenues lors de AGO du 27/05/2021.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 1

FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N°CIN / Registre de Commerce :

Profession / Activité :

Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :

-
-
-

Historique en tant qu'administrateur :

-
-
-

Signature

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N°CIN / Registre de Commerce :

Demeurant à :

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du conseil d'Administration de la Société **Atelier du Meuble Intérieurs**.

Déclare formellement sur l'honneur ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales tel que les informations fournis dans mon cv sont sincères et exactes.

Signature

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIÉTÉS

CHANGEMENT DE DIRIGEANT

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 8 septembre 1999

Siège social : Immeuble Fékih, rue des Lacs de Mazurie
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV informe ses actionnaires et le public que, suivant procès-verbal enregistré le 2 mars 2021 à la recette des finances Le Lac-Tunis, le conseil d'administration réuni le 1^{er} février 2021 a décidé de nommer Monsieur Khaled HATTAB en tant que Président Directeur Général de la SICAV en remplacement de Monsieur Mohamed MOUSSA.

2021- AS -0243

AVIS DES SOCIÉTÉS

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« AIL 2021-01 »**

MAC SA, intermédiaire en bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire « **AIL 2021-01** » de 15 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 de dinars, émis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne (objet de la notice publiée au Bulletin Officiel du CMF n° 6322 du 26 mars 2021), ouvertes au public le 29 mars 2021, ont été clôturées le **1^{er} avril 2021**, pour un montant de **20 000 000 de dinars**.

2021-AS-0244

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture		VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION								
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92		198,834	201,371	201,398	
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	16/04/07		135,663	137,410	137,427	
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99		113,878	115,102	115,114	
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17		121,243	122,931	122,949	
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01		118,816	120,367	120,378	
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18		116,618	118,588	118,609	
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08		114,359	115,649	115,662	
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		46,744	47,121	47,124	
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94		33,122	33,536	33,541	
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09		112,226	113,678	113,691	
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07		17,534	17,743	17,745	
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		126,004	127,118	127,130	
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08		1,178	1,182	1,182	
14	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17		118,928	120,612	120,625	
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15		11,622	11,737	11,738	
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07		166,484	168,693	168,718	
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07		11,578	11,708	11,710	
18	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (1)	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		94,477	95,958	95,974	
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
19	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		1,846	1,871	1,873	
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION								
20	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93		63,361	63,992	63,998	
21	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	25/04/94		132,558	133,729	133,812	
22	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	11/11/01		105,737	105,195	105,371	
23	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20		105,648	106,977	106,991	
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
24	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		135,529	138,778	138,988	
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		519,152	529,206	529,828	
26	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		135,683	138,575	138,581	
27	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE **	MAXULA BOURSE	15/10/08		En liquidation	En liquidation	En liquidation	
28	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE **	MAXULA BOURSE	15/10/08		En liquidation	En liquidation	En liquidation	
29	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		168,397	167,200	166,978	
30	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10		95,444	95,538	95,436	
31	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11		125,190	125,785	125,812	
32	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		160,682	163,497	163,978	
33	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		143,868	147,973	148,561	
34	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07		22,000	22,264	22,309	
35	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16		91,681	91,499	91,432	
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
36	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		2147,555	2190,879	2192,700	
37	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08		125,405	123,888	127,895	
38	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		211,191	215,150	217,599	
39	AIRLINES FCP VALEURS CEA***	TUNISIE VALEURS	16/03/09		17,599	en dissolution	en dissolution	
40	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		2,820	2,913	2,933	
41	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		2,535	2,616	2,631	
42	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		67,913	66,056	65,602	
43	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,226	1,256	1,266	
44	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15		1,276	1,287	1,288	
45	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15		1,203	1,229	1,233	
46	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15		1,178	1,206	1,212	
47	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15		112,701	114,966	115,418	
48	AL AMANAH PRUDENCE FCP ****	CGF	25/02/08		133,188	en dissolution	en dissolution	
49	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17		1142,671	1166,368	1175,725	
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17		12,972	13,393	13,464	
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	06/11/17		9,852	9,723	9,906	
SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION								
52	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00		86,094	87,783	87,712	
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL
				Date de paiement	Montant			
SICAV OBLIGATAIRES								
53	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/20	5,271	109,386	110,579	110,588
54	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	29/05/20	5,838	100,933	102,004	102,014
55	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	29/05/20	3,949	107,696	108,999	109,010
56	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	18/05/20	5,498	104,918	106,304	106,317
57	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	29/05/20	6,557	107,234	108,987	109,006
58	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	29/05/20	4,926	109,726	111,110	111,124
59	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/20	5,504	106,230	107,574	107,589
60	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	03/02/97	24/04/20	5,033	103,279	104,514	104,525
61	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/20	3,119	102,962	103,766	103,775
62	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6,190	107,119	108,511	108,526
63	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/20	6,607	109,306	110,769	110,785
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/20	4,325	105,929	107,075	107,086
65	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/20	3,894	104,856	105,827	105,838

66	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	26/03/21	4,941	105,040	101,375	101,389
67	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/20	4,602	104,509	105,496	105,507
68	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/20	5,870	104,296	105,549	105,556
69	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/20	3,816	106,815	107,858	107,869
70	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	18/05/20	5,930	104,496	105,870	105,884
71	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/20	5,451	104,153	105,311	105,323
72	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/20	4,191	107,259	108,410	108,421
73	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/20	4,167	103,224	104,221	104,231
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/20	3,789	108,188	109,392	109,405
75	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	5,877	105,789	107,308	107,325
76	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,827	107,316	108,689	108,704
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
77	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	29/05/20	8,589	111,811	113,889	114,038
SICAV MIXTES								
78	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1,398	63,589	63,427	63,707
79	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/20	1,432	91,816	91,373	91,660
80	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0,761	18,328	18,544	18,564
81	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	26/03/21	5,216	279,682	285,538	285,895
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/20	40,291	2222,734	2221,283	2221,289
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	13/05/20	3,091	75,191	73,480	73,541
84	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	12/05/20	2,288	56,836	56,902	56,916
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	108,247	106,767	106,894
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
86	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0,323	11,629	11,699	11,716
87	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0,289	13,786	13,970	14,009
88	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	18/05/20	0,397	15,165	15,478	15,472
89	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	18/05/20	0,469	13,508	13,730	13,729
90	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	29/05/20	6,174	149,845	149,237	149,665
91	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,234	9,310	9,277
92	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	28/05/20	5,692	9,059	100,224	100,395
93	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	77,258	75,269	75,102
94	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	76,966	75,370	75,266
95	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/20	3,901	99,851	100,630	100,597
96	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	89,949	89,909	90,040
97	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,141	10,121	10,133
98	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	04/02/21	1,451	96,667	98,553	98,171
99	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	15/01/07	21/04/20	3,510	140,968	142,286	142,722
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
100	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1,325	98,185	99,236	100,662
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	0,695	115,856	117,972	117,799
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	116,654	119,608	119,390
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,092	189,900	193,696	194,804
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	3,543	174,320	177,940	178,460
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,376	166,989	170,227	171,294
106	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	18/05/20	0,213	23,320	23,578	23,682
107	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	140,701	139,981	138,983
108	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	153,933	155,716	157,408
109	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
110	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	29/05/20	202,368	5414,197	5366,028	5403,709
111	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5461,164	5471,209	5527,221
112	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/20	3,269	85,641	86,835	87,916
113	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	29/05/20	246,769	4570,396	4518,422	4545,031
114	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	28/04/20	0,143	10,224	10,248	10,340
115	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/20	9,216	165,461	167,605	168,359
116	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	16/05/16	20/04/20	293,487	10549,752	10427,235	10632,516
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
117	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,702	137,347	128,312	128,609

(1) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE
(2) Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT

* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie
** FCP en liquidation anticipée
*** FCP en dissolution anticipée suite au rachat de la totalité des parts
**** FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement des fonds communs de placement FCP INDICE MAXULA et FCP MAXULA STABILITY, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Chargaia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111

32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
41.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
42. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
43. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
44. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
45. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
46.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
47. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
48. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
49. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
50. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
51. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
52. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
54. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
55. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
56. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
57. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
58. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
59.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
60.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
61. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
64. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
67. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
68. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200

69. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
70. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
71. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
75. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
78. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
79. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nour, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500

26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
56.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
58.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111

63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
92.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
93.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
94. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
95. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
96. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
97. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA (1)	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP (2)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or - Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis

28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
39	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
40	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
43	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
50	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
51	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
53	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

58	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
64	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
70	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
77	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
82	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
83	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
84	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
85	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

86	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
87	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
88	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
90	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
92	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
93	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
96	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
98	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
99	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
101	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
103	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
105	TUNISIAN EQUITY FUND (6)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
106	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
107	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
110	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
112	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
113	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

115	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
116	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

- (1) FCP en dissolution anticipée suite au rachat de la totalité des parts
 (2) FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC
 (3) Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT
 (4) FCP en liquidation anticipée
 (5) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE
 (6) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB Growth Fund	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Tunis International Bank -TIB -

Siège Social : 18, avenue des états Unis d'Amérique 1002 Tunis-Belvédère

Tunis International Bank - TIB- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 14 avril 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes,. M. Walid MOUSSA cabinet S.C.M.G et M Foued AMIRI cabinet ARC Tunisie.

BILAN

Arrêté au 31.12.2020

(Unités en US Dollars)

Désignation		Notes	2020	2019
AC 1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3	49 724 305	62 671 160
AC 2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	4	330 829 480	365 233 972
AC 3	Créances sur la clientèle	5	31 881 025	21 939 669
AC 4	Portefeuille titres commercial	6	18 971 398	20 297 346
AC 5	Portefeuille titres d'investissement	7	119 141 658	113 417 995
AC 6	Valeurs immobilisées	8	2 019 211	2 279 798
AC 7	Autres actifs	9	2 514 473	2 272 136
TOTAL ACTIFS			555 081 550	588 112 076
PA 2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	10	168 787 990	168 893 262
PA 3	Dépôts de la clientèle	11	225 327 925	271 456 873
PA 5	Autres passifs	12	15 936 235	11 881 760
TOTAL PASSIFS			410 052 150	452 231 894
CP 1	Capital		50 000 000	50 000 000
CP 2	Réserves		31 116 609	29 884 303
CP 4	Autres capitaux propres		1 000 000	1 000 000
CP 5	Résultats reportés		48 755 879	41 967 560
CP 6	Résultat de l'exercice		14 156 912	13 028 319
TOTAL CAPITAUX PROPRES			145 029 400	135 880 182
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			555 081 550	588 112 076

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31.12.2020

(Unités en US Dollars)

Désignation	Notes	2020	2019
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
HB 1 Cautions, Avals et autres garanties données		9 180 899	16 958 101
HB 2 Crédits documentaires		1 603 783	613 082
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		10 784 682	17 571 183
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		10 784 682	17 571 183
<u>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS</u>			
HB 7 Garanties reçues		61 117 872	71 705 146
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		61 117 872	71 705 146

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2020
(Unités en US Dollars)

Désignation		Notes	2020	2019
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			<u>26 427 575</u>	<u>24 175 656</u>
PR 1	Intérêts et revenus assimilés	14	7 478 667	8 376 785
PR 2	Commissions perçues	15	2 708 877	3 893 288
PR 3	Gain sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	16	3 226 722	3 135 530
PR 4	Revenus du portefeuille d'investissement	17	13 013 309	8 770 053
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			<u>-1 516 265</u>	<u>-2 200 864</u>
CH 1	Intérêts encourus et charges assimilées	18	-1 348 489	-1 803 857
CH 2	Commissions encourues		-167 776	-159 504
CH 3	Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	16	0	-237 503
PRODUIT NET BANCAIRE			24 911 310	21 974 792
CH4/PR5	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif		-950 000	-250 693
PR6/CH 5	Dotations nettes aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		0	29 898
PR 7	Autres produits d'exploitation		0	0
CH 6	Frais de personnel	19	-3 717 654	-3 809 256
CH 7	Charges générales d'exploitation	20	-3 465 381	-3 081 599
CH 8	Dotations aux amortissements		-393 258	-369 752
RESULTAT D'EXPLOITATION			16 385 017	14 493 390
CI 10	Impôts sur les bénéfices		-2 228 105	-1 465 071
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES			14 156 912	13 028 319
CP 11	Perte provenant des éléments extraordinaires		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			14 156 912	13 028 319

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2020
(Unités en US Dollars)

Désignation	Notes	2020	2019
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus investissement)		9 945 208	11 760 219
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-1 516 265	-1 963 361
Dépôts/Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		-105 272	-2 487 943
Prêts et avances /Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-9 941 356	3 412 413
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		-46 128 948	-4 187 736
Titres de placements		1 230 823	-2 510 119
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-8 128 560	-6 857 062
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		17 658 159	-38 546 245
FLUX DE TRESORERIE NET D'EXPLOITATION		-36 986 211	-41 379 836
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		13 013 309	8 770 053
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		-6 737 811	-2 984 400
Acquisition / cessions sur immobilisations		-132 671	-254 746
FLUX DE TRESORERIE NET D'INVESTISSEMENT		6 142 827	5 530 907
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Dividendes versés et autres distributions		-240 000	-5 240 000
FLUX DE TRESORERIE NET DE FINANCEMENT		-240 000	-5 240 000
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		-31 083 385	-41 088 929
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		129 378 972	170 467 901
LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE EN FIN DE PERIODE	21	98 295 587	129 378 972

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE LA BANQUE

Tunis International Bank (TIB) a été créée en juin 1982 comme une banque opérant essentiellement avec les non résidents sous la loi 2009-64 du 12 août 2009 et sous le contrôle et la supervision de la Banque Centrale de Tunisie. La banque est soumise à l'impôt au taux de 10% pour ses activités avec les non-résidents.

Le siège de la banque est sis à 18, avenue des Etats Unis d'Amérique 1002 Tunis Belvédère – Tunisie.

La TIB est une filiale de Burgan Bank (Koweit), membre du Groupe KIPCO (Koweit).

2. REFERENTIEL COMPTABLE D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de Tunis International Bank sont préparés et présentés conformément au système comptable des entreprises approuvé par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

2.1. Bases de préparation des états financiers

Les états financiers sont arrêtés au 31/12/2020 en appliquant les principes et conventions comptables prévues par le décret n° 96-2459 du 30/12/1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Les états financiers ont été préparés en US Dollars considéré comme monnaie fonctionnelle de la banque.

2.2. Principes et méthodes comptables pertinents appliqués

(a) **Conversion des opérations en monnaies étrangères**

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le taux de change à la date de clôture, soit le taux de change du 31 décembre de chaque année. Toutes les différences de changes (gains ou pertes) sont comptabilisées dans l'état de résultat. Les éléments de l'état de résultat (produits et charges) libellés en monnaies étrangères sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle au cours de change du jour de la transaction.

(b) **Portefeuille titres**

b-1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille commercial soit dans la rubrique portefeuille d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial :

Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

b-2Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché. La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

Titres de placement

Ces titres sont valorisés à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Titres d'investissements

Le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

b-3Règles de comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

(c) Les règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions sont pris en compte dans le résultat de l'exercice pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre. Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31 décembre 2020 ne sont pas pris en considération dans le résultat de l'année 2020 et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables. Les produits courus et non échus au 31 décembre 2020 sont en revanche inclus dans le résultat.

En application des dispositions prévues aussi bien par les normes comptables sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 de Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au cours de l'exercice et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés pendant l'exercice en cours sont en revanche inclus dans le résultat de l'exercice.

(d) Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en diminution du résultat de l'exercice pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'exercice. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31 décembre 2020 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

Les charges qui se rapportent à la période concernée par cette situation et qui n'ont pas été décaissées jusqu'au 31 décembre 2020 sont diminuées du résultat.

(e) Les règles d'évaluation des créances

Provision individuelle:

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque a été effectuée sur la base de la situation arrêtée au 31 décembre 2020 et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation a été accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations ont conduit la Banque à déterminer un montant de provisions requises, un montant de la dotation aux provisions relative à l'exercice en cours et un montant des produits réservés.

Provision collective:

En application de la circulaire aux banques n° 2012-02 du 11 janvier 2012, la Banque a comptabilisé des provisions collectives pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991. Ces provisions ont été déterminées en appliquant les règles prévues par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012 et la circulaire de la BCT 2021-01 du 11 janvier 2021.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité ;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ;
- Majoration des taux de migration historiques telle que prévue par la circulaire 2021-01 ;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

(f) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté au niveau du bilan, si et seulement si, la banque dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et envisage soit de les éteindre sur une base nette soit de réaliser l'actif et éteindre le passif simultanément.

(g) Actifs immobilisés et amortissements

Les actifs immobilisés sont évalués au coût moins les amortissements cumulés. Les dépenses d'amélioration qui augmentent la durée de vie utile des immobilisations sont activées et amortis. Les actifs immobilisés sont amortis linéairement sur leur durée de vie utile estimée.

2.3. Crise sanitaire : COVID-19

L'année 2020 s'est caractérisée par le déclenchement d'une crise sanitaire liée à la propagation de la pandémie du coronavirus (COVID-19) aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale, et qui a eu des répercussions négatives sur l'ensemble de l'économie mondiale et des marchés monétaires et financiers. En Tunisie, et afin d'atténuer les impacts économiques et financiers de cette pandémie, plusieurs mesures ont été prises par les autorités publiques, dont notamment l'autorisation du report, sous certaines conditions, des échéances des financements accordés et répondant à certains critères d'éligibilité au report des échéances en principal et intérêts.

Hormis les impacts de la pandémie COVID-19 sur les états financiers de la TIB arrêtés au 31 décembre 2020, tels que présentés ci-dessous, il est à signaler que les mesures de prévention du virus pouvant être renforcées davantage et perdurer dans le temps ainsi que le manque de visibilité sur les retombées économiques et sociales de cette épidémie, constituent des facteurs de risques pouvant avoir un impact défavorable sur les activités de la banque, ses résultats d'exploitation ainsi que la structure de ses emplois et ses ressources.

Toutefois, à l'état actuel des choses et sur la base des informations disponibles, l'impact définitif de la pandémie COVID-19 ne peut pas être estimé d'une manière fiable ; les données prévisionnelles de la banque feront l'objet de mise à jour en fonction de l'évolution de la situation. Par ailleurs, et compte tenu de la solidité de sa situation financière actuelle ainsi que le soutien inconditionné de ses actionnaires de références, la TIB dispose, à présent, de facteurs de résilience significatifs lui permettant de faire face à cette crise et d'assurer la continuité de ses activités.

2.4. Evénements postérieurs à la date de clôture

Les états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration réuni le 11 Février 2021. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date.

Toutefois et hormis l'impact de la pandémie COVID-19 sur les comptes de la Banque arrêtés au 31 décembre 2020 tel que présenté au niveau de la note 2.3 des présents Etats financiers, il est à signaler que le risque d'ajustement à la baisse des perspectives économiques en raison de l'évolution de la pandémie reste significatif. Le risque d'avoir des répercussions sur les activités futures de la banque demeure présent.

En l'état actuel de la situation, et sur la base des informations disponibles, l'impact éventuel de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière future de la banque ne peut pas être estimé d'une manière fiable.

3. CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2020 un montant de 49 724 KUSD contre 62 671 KUSD au 31.12.2019 et se décompose comme suit :

Description	2020	2019	Variation	%
Caisse	802 786	900 622	-97 835	-11%
Comptes ordinaires Banque Centrale	9 521 019	41 770 539	-32 249 520	-77%
Créances sur la Banque Centrale de Tunisie	39 400 500	20 000 000	19 400 500	97%
Total	49 724 305	62 671 160	-12 946 855	-21%

4. CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2020 un montant de 330 829 KUSD contre 365 234 KUSD au 31.12.2019 et se détaille comme suit :

Description	2020	2019	Variation	%
Comptes ordinaires	48 655 199	66 958 388	-18 303 189	-27%
Prêts au jour le jour et à terme	176 284 948	198 383 738	-22 098 790	-11%
Prêts syndiqués (*)	104 801 615	99 097 600	5 704 015	6%
Intérêts courus	1 087 718	794 246	293 472	37%
Total	330 829 480	365 233 972	-34 404 492	-9%

(*) Cette rubrique inclue des créances douteuses et se détaille comme suit :

Description	2020	2019	Variation	%
Prêts syndiqués brut	104 365 461	95 327 143	9 038 318	9%
Prêts syndiqués douteux	4 186 254	6 599 029	-2 412 775	-37%
Agios réservés	-234 797	-13 268	-221 528	1670%
Provision spécifique	-3 515 303	-2 815 303	-700 000	25%
Total	104 801 615	99 097 600	5 704 015	6%

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle et la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Inférieure à 3 mois	Plus 3 mois et moins 1 an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Total
Comptes ordinaires	48 655 199	-	-	48 655 199
Prêt au jour le jour	156 284 948	20 000 000	-	176 284 948
Prêts syndiqués	6 493 267	53 080 840	45 227 508	104 801 615
Intérêts courus	1 087 718	-	-	1 087 718
Total	212 521 132	73 080 840	45 227 508	330 829 480

5. CREANCES SUR LA CLIENTELE

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2020 un montant de 31 881 KUSD contre 21 940 KUSD au 31.12.2019 et se détaille comme suit :

Description	2020	2019	Variation	%
Créances sur la clientèle à court terme	12 274 017	7 639 899	4 634 118	61%
Créances sur la clientèle à moyen terme	10 395 942	10 697 533	-301 591	-3%
Prêts syndiqués	7 360 200	126 048	7 234 152	5739%
Comptes ordinaires débiteurs	3 405 701	4 832 172	-1 426 471	-30%

Intérêts courus	109 978	58 830	51 148	87%
Provision spécifique	-500 693	-500 693	0	0%
Provision collective	-1 164 120	-914 120	-250 000	27%
Total	31 881 025	21 939 669	9 941 356	45%

La ventilation des créances sur la clientèle selon la durée résiduelle et la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Inférieure à 3 mois	Plus 3 mois et moins 1 an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Total
Crédits à la clientèle	6 840 802	3 506 870	10 657 474	21 005 146
Prêts syndiqués	-	-	7 360 200	7 360 200
Comptes débiteurs de la clientèle	3 405 701	-	-	3 405 701
Intérêts courus	109 978	-	-	109 978
Total	10 356 481	3 506 870	18 017 674	31 881 025

6. PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2020 un montant de 18 971 KUSD contre 20 297 KUSD au 31.12.2019 et se détaille comme suit :

Description	2020	2019	Variation	%
Titres de transaction	895 245	826 670	68 575	8%
Titres de placement (*)	18 076 153	19 470 676	-1 394 523	-7%
Total	18 971 398	20 297 346	-1 325 948	-7%

(*) La répartition des titres de placements entre titres cotés et titres non cotés se détaille comme suit :

Description	2020	2019	Variation	%
Titres cotés	627 073	788 273	-161 200	-20%
Titres non cotés	17 449 080	18 682 403	-1 233 323	-7%
Total	18 076 153	19 470 676	-1 394 523	-7%

7. PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2020 un montant de 119 142 KUSD contre 113 418 KUSD au 31.12.2019 et se détaille comme suit :

Description	2020	2019	Variation	%
Titres obligataires	41 277 764	44 113 090	-2 835 326	-6%
Autres titres de l'Etat (*)	25 860 655	17 308 776	8 551 879	49%
Participation dans AGB (**)	49 155 151	49 155 151	0	0%
Autres participations	1 893 343	1 802 945	90 398	5%
Intérêts courus sur obligations	954 745	1 038 033	-83 288	-8%
Total	119 141 658	113 417 995	5 723 663	5%

(*) Cette rubrique inclue un prêt syndiqué à la BCT qui s'élève à 14 720 kUSD.

(**) La Banque détient 30% du capital de Gulf Bank Algeria (AGB) installée en Algérie. Les titres d'AGB ne sont pas cotés en bourse.

La ventilation des titres obligataires et des autres titres de l'Etat selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	Inférieure à 3 mois	Plus 3 mois et moins 1 an	Plus d'un an	Total
Titres obligataires	2 000 453	4 930 642	34 346 669	41 277 764
Autres titres de l'Etat	360 650	4 353 149	21 146 856	25 860 655
Total	2 361 103	9 283 791	55 493 525	67 138 419

8. VALEURS IMMOBILISEES

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2020 un montant de 2 019 KUSD contre 2 280 KUSD au 31.12.2019 et se détaille comme suit :

Description	VB 2020	Amort.	VCN 2020	VCN 2019	Variation	%
Terrain	700 000	-	700 000	700 000	-	0%
Construction	3 075 978	-2 597 821	478 157	579 816	-101 658	-18%
Fournitures et équipements	5 711 440	-4 927 376	784 064	917 763	-133 699	-15%
Installations	510 308	-453 319	56 989	82 219	-25 230	-31%
Total	9 997 726	-7 978 515	2 019 211	2 279 798	-260 587	-11%

9. AUTRES ACTIFS

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2020 un montant de 2 514 KUSD contre 2 272 KUSD au 31.12.2019 et se détaille comme suit :

Description	2020	2019	Variation	%
Débiteurs divers	1 646 208	1 361 743	284 465	21%
Charges payées d'avance	208 656	473 739	-265 083	-56%
Produits à recevoir	659 609	436 654	222 955	51%
Total	2 514 473	2 272 136	242 336	11%

10. DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2020 un montant de 168 788 KUSD contre 168 893 KUSD au 31.12.2019 et se détaille comme suit :

Description	2020	2019	Variation	%
Avoirs des banques	83 918	250 576	-166 659	-67%
Emprunts au jour le jour banques résidentes	33 646 945	26 016 353	7 630 592	29%
Emprunts au jour le jour banques non résidentes	135 057 127	142 626 332	-7 569 205	-5%
Total	168 787 990	168 893 262	-105 272	0%

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle et la nature de la relation se présente comme suit :

2

Description	Inférieure à 3 mois	Plus 3 mois et moins 1 an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Total
Compte ordinaire	83 918	0	0	83 918
Emprunts au jour le jour banques	144 170 072	24 534 000	0	168 704 072
Total	144 253 990	24 534 000	0	168 787 990

11. DEPOTS DE LA CLIENTELE

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2020 un montant de 225 328 KUSD contre 271 457 KUSD au 31.12.2019 et se détaille comme suit :

Description	2020	2019	Variation	%
Dépôts à vue	185 757 941	230 236 016	-44 478 075	-19%
Dépôts à terme	36 388 012	38 203 409	-1 815 397	-5%
Autres sommes dues à la clientèle	3 181 972	3 017 447	164 525	5%
Total	225 327 925	271 456 873	-46 128 948	-17%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée hors dettes rattachées se présente comme suit :

Description	Inférieure à 3 mois	Plus 3 mois et moins 1 an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Total
Compte à vue	185 757 941	-	-	185 757 941
Compte à terme	25 369 361	11 018 651	-	36 388 012
Autres sommes dues à la clientèle	-	3 181 972	-	3 181 972
Total	211 127 302	14 200 623	-	225 327 925

12. AUTRES PASSIFS

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2020 un montant de 15 936 KUSD contre 11 882 KUSD au 31.12.2019 et se détaille comme suit :

Description	2020	2019	Variation	%
Créditeurs divers	132 942	153 346	-20 404	-13%
Charges à payer	3 145 740	4 096 918	-951 178	-23%
Agios, crédits à régulariser & divers (*)	12 657 553	7 631 496	5 026 057	66%
Total	15 936 235	11 881 760	4 054 475	34%

(*) La distribution de 5 millions USD décidé par l'AGO du 30 Mars 2020 a été suspendue suite à l'apparition de la note aux banques N°2020-17 du 1er avril 2020 qui stipule que :

« Les banques et les établissements financiers sont tenus de suspendre toute mesure de distribution de dividendes au titre de l'exercice 2019 et à s'abstenir d'effectuer toute opération de rachat de leurs propres actions ».

13. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Le capital social s'élève au 31 décembre 2020 à 50 000 KUSD composé de 5 000 000 actions ordinaires de 10 \$ chacune libérée en totalité.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital Social	Réserve légale	Réserve générale	Ecart de réévaluation	Réserve fond social	Résultats reportés	Résultat	Totaux
Capitaux propres au 31/12/2019	50 000 000	7 556 427	20 977 157	1 000 000	1 350 719	41 967 560	13 028 319	135 880 182
Affectation du résultat 2019	-	-	-	-	-	13 028 319	-13 028 319	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	14 156 912	14 156 912
Réserve légale	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserve générale	-	-	1 000 000	-	-	-1 000 000	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-5 000 000	-	-5 000 000
Variation fond social	-	-	-	-	232 306	-240 000	-	-7 694
Capitaux propres au 31/12/2020	50 000 000	7 556 427	21 977 157	1 000 000	1 583 025	48 755 879	14 156 912	145 029 400

14. INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2020 un montant de 7 479 KUSD contre 8 377 KUSD au 31.12.2019 et se détaillent comme suit :

Description	2020	2019	Variation	%
Intérêts sur placements interbancaires	1 868 889	2 767 041	-898 152	-32%
Intérêts sur crédits aux établissements bancaires	4 423 044	4 517 927	-94 883	-2%
Intérêts sur crédits à la clientèle	1 186 734	1 091 817	94 917	9%
Total	7 478 667	8 376 785	-898 118	-11%

15. COMMISSIONS PERÇUES

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2020 un montant de 2 709 KUSD contre 3 893 KUSD au 31.12.2019 et se détaille comme suit :

Description	2020	2019	Variation	%
Commissions sur opérations liées aux moyens de paiement	1 464 323	1 516 057	-51 734	-3%
Commissions sur opérations de crédit	704 152	1 781 126	-1 076 974	-60%
Commissions sur engagements par signature	190 363	248 528	-58 165	-23%
Autres commissions	350 039	347 577	2 462	1%
Total	2 708 877	3 893 288	-1 184 411	-30%

16. GAIN SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2020 un montant de 3 227 KUSD contre 3 136 KUSD au 31.12.2019 et se détaille comme suit :

Description	2020	2019	Variation	%
Gains de change	2 354 227	2 520 076	-165 849	-7%
Dividendes sur portefeuille-titres commercial	1 088 246	840 292	247 954	30%
Provision nette sur portefeuille-titres commercial	-188 690	82 953	-271 642	-327%
(+/-) value sur portefeuille-titres commercial	-27 061	-307 791	280 730	-91%
Total	3 226 722	3 135 530	91 192	3%

17. REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2020 un montant de 13 013 KUSD contre 8 770 KUSD au 31.12.2019 et se détaille comme suit :

Description	2020	2019	Variation	%
Dividendes AGB	10 326 714	5 724 439	4 602 275	80%
Intérêts et revenus assimilés	2 686 595	3 045 614	-359 019	-12%
Total	13 013 309	8 770 053	4 243 256	48%

18. INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2020 un montant de 1 348 KUSD contre 1 804 KUSD au 31.12.2019 et se détaille comme suit :

Description	2020	2019	Variation	%
Intérêts sur opérations avec la clientèle	144 716	294 312	-149 596	-51%
Intérêts sur opérations avec les établissements bancaires	1 203 773	1 509 545	-305 771	-20%
Total	1 348 489	1 803 857	-455 368	-25%

19 FRAIS DE PERSONNEL

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2020 un montant de 3 718 KUSD contre 3 809 KUSD au 31.12.2019 et se détaille comme suit :

Description	2020	2019	Variation	%
Rémunération du personnel	2 833 293	2 766 768	66 526	2%
Charges sociales	578 104	558 786	19 318	3%
Indemnités de départ à la retraite	300 000	480 000	-180 000	-38%
Autre charges de personnel	6 257	3 702	2 555	69%
Total	3 717 654	3 809 256	-91 602	-2%

20. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2020 un montant de 3 465 KUSD contre 3 082 KUSD au 31.12.2019 et se détaille comme suit :

Description	2020	2019	Variation	%
Coûts liés aux locaux	298 656	313 911	-15 255	-5%
Charges informatique	309 356	277 749	31 607	11%
Communication	250 948	272 906	-21 958	-8%
Frais de publicités	59 022	83 963	-24 941	-30%
Don au profit du fonds de lutte contre Covid-19	1 382 890	0	1 382 890	100%
Frais du conseil et assemblées	240 059	371 541	-131 483	-35%
Impôts et taxes	21 744	22 795	-1 051	-5%
Autres frais administratifs	902 706	1 738 735	-836 029	-48%
Total	3 465 381	3 081 599	383 782	12%

21. LIQUIDITE ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE

Les liquidités et équivalents de liquidités de la Banque ont atteint au 31 décembre 2020, 98 296 KUSD détaillés comme suit :

Description	2020	2019	Variation	%
Caisse et avoirs auprès de la BCT	49 724 305	62 671 160	-12 946 855	-21%
Avoirs auprès des établissements bancaires	48 655 199	66 958 388	-18 303 189	-27%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-83 917	-250 576	166 659	-67%
Total	98 295 587	129 378 972	-31 083 385	-24%

22. NOTE RELATIVE AUX PARTIES LIEES

BILAN	Burgan Bank	AGB	Mbre CA	Autres parties liées	Total
Actifs					
Créances sur les établissements bancaires et financiers	58 102	243	-	73 907 675	73 966 020
Portefeuille titres commercial	-	-	-	1 410 584	1 410 584
Portefeuille d'investissement	-	49 155 151	-	3 050 625	52 205 776
Portefeuille titres géré par une partie liée	-	-	-	324 086	324 086
Créances sur la clientèle	-	-	1 717 571	-	1 717 571
Total	58 102	49 155 394	1 717 571	78 692 970	129 624 037
Passifs					
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8 097 940	-	-	52 951 434	61 049 374
Dépôts de la clientèle	-	-	-	6 502	6 502
Autres passifs	13 376	-	-	2 976	16 352
Total	8 111 316	-	-	52 960 912	61 072 228
Hors Bilan					
Cautions, Avals et autres garanties données	-	187 645	-	-	187 645
Crédits documentaires	-	164 233	-	-	164 233
Total	-	351 878	-	-	351 878

ETAT DE RESULTAT	Burgan Bank	AGB	Mbre CA	Autres parties liées	Total
Intérêts et revenus assimilés	1 130	-	39 882	1 437 764	1 478 776
Revenus du portefeuille d'investissement	-	10 326 714	-	136 875	10 463 589
Intérêts encourus et charges assimilées	-349 373	-	-	-147 928	-497 302
Pertes sur portefeuille-titres commercial	-	-	-	41 721	41 721
Charges générales d'exploitation	-	-	-	-600 000	-600 000
Impôts sur les bénéfices	-	-1 549 007	-	-	-1 549 007
Total	-348 243	8 777 707	39 882	868 432	9 337 778

23. OPERATIONS EN DEVISES

Les opérations en devises de la Banque s'élèvent au 31 décembre 2020 à 24 017 KUSD détaillés comme suit :

Description	2020	2019	Variation	%
Devise achetée non encore reçue	12 027 532	2 643 340	9 384 192	355%
Devises vendus non encore livrés	11 989 545	2 631 097	9 358 448	356%
Total	24 017 077	5 274 437	18 742 639	355%

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Messieurs les actionnaires de la Tunis International Bank,

1. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la « TUNIS INTERNATIONAL BANK », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la banque au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicable en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'administration incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne

sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

2. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des axes d'améliorations a été remis à la Direction Générale de la banque.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis le 04 Mars 2021

Foued AMIRI

Walid MOUSSA

A.R.C Tunisie

S.C.M.G

AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Messieurs les actionnaires de la Tunis International Bank,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Banque et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations conclues en 2020 :

Nous vous informons que nous n'avons pas été informés de nouvelles conventions ou opérations conclues en 2020 concernant les articles cités ci-dessus.

B- Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2020 :

Tunis International Bank (TIB) et United Gulf Bank (UGB) ont conclu une convention le 22 février 2006 ayant pour objet la fourniture, par celle-ci, de services d'assistance dans les domaines administratif, organisationnel et bancaire.

Ainsi, Tunis International Bank (TIB) a provisionné au titre des prestations fournies en 2020 le montant de 660 mille dollars américains.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni en date du 7 Juillet 2006 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 Mars 2009.

C- Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants :

C-1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tel que spécifié par le nouvel article 200 II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit:

- La rémunération du Directeur général a été fixée par une décision du président du Conseil d'administration après délégation du Conseil d'administration réuni le 29 janvier 2009 et le 9 août 2009. Cette rémunération inclut un salaire annuel fixe, des primes et autres avantages.

Conformément à la politique de la banque, le Directeur général bénéficie également d'une allocation de retraite.

- Les jetons de présence des membres du Conseil d'administration sont déterminés par le Conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

C-2- Les obligations et engagements envers les dirigeants, au 31 décembre 2020, se détaillent comme suit :

	Charge de l'exercice 2020 (En milliers USD)	Passif au 31 décembre 2020 (En milliers USD)
Avantages accordés aux dirigeants à court terme (y compris les membres du Conseil d'administration)	600*	306
Prestations pour départ à la retraite	34	1657
Total	634	1963

(*) Hors charges de sécurité sociale.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations, rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis le 04 Mars 2021

Foued AMIRI

A.R.C Tunisie

Walid MOUSSA

S.C.M.G

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 8 Septembre 1999

Siège social : Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Administrateur	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Khaled HATTAB Président Directeur Général de la SICAV	Responsable de la Structure Gestion Globale des Risques à Attijari Bank	Administrateur des sociétés suivantes : - Attijari Gestion - Attijari Recouvrement - Attijari SICAR (Représentant permanent d'Attijari Bank)
M. Abdelkader TRAD	Responsable de la Banque d'Investissement à Attijari Bank	Administrateur des sociétés suivantes : - Attijari Gestion - Attijari Intermédiation - Attijari SICAR (Représentant permanent d'Attijari Bank)
M. Hichem BEN ROMDHANE	Directeur Général d'Attijari Gestion	Néant
M. Salem DAHMANI	Président Directeur Général de la société NOVADIS	- Président du Conseil d'administration de la société NOVADIS - Administrateur des sociétés suivantes : • Société de Tissage Velours-STIVEL- • Société de Tissage d'Ameublement -SOTIAM- • Attijari SICAR (Représentant permanent de la société STIVEL)
Mutuelle des Accidents Scolaires et Universitaires	Association Mutuelle	Néant

Liste des membres du conseil d'administration

SICAV SECURITY

Société d'Investissement à Capital variable
Agrément du Ministre des Finances du 4 octobre 1997
Siège social : 25, rue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

Administrateur	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
Raouf NEGRA	Directeur Financier du Groupe TUNISIAN TRAVEL SERVICES - "TTS"	Président du Conseil d'Administration de CAP OBLIG SICAV Administrateur de la société INFOLOG Représentant permanent de TTS au conseil d'administration des sociétés suivantes : - COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - "CIL" - SOCIETE D'ETUDES ET DE PROMOTION TOURISTIQUE DE HAMMAMET - "SEPTH" - TRANSAVIA
Compagnie d'Assurance et de Réassurance Tuniso-Européenne - "CARTE"	Assurance	Administrateur des sociétés suivantes : - SOCIETE IMMOBILIERE ET D'HOTELLERIE EN TUNISIE - "SIDHET" - COMPAGNIE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT - "COTIF SICAR" - COMPAGNIE FINANCIERE ET D'INVESTISSEMENT TUNISO-EUROPÉENNE - "COFITE SICAF" - COMPAGNIE IMMOBILIERE TUNISO-EUROPÉENNE - "CITE" - UTIQUE GAZ - COMPAGNIE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE TUNISO-EUROPÉENNE VIE - "CARTE VIE" - COMPUTER DISTRIBUTION - "CODIS" - COFIB CAPITAL FINANCES Intermédiaire en Bourse - "CCF" - ASKIA ASSURANCE - UNION DE FACTORING - "UNIFACTOR"
Compagnie Financière Internationale Tuniso-Européenne - "COFITE SICAF"	Société d'investissement	Administrateur des sociétés suivantes : - COMPAGNIE IMMOBILIERE TUNISO-EUROPÉENNE - "CITE" - SOCIETE IMMOBILIERE ET D'HOTELLERIE EN TUNISIE - "SIDHET" - COMPAGNIE IMMOBILIERE INDUSTRIELLE MODULAIRE - "CIIM" - COMPAGNIE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE TUNISO-EUROPÉENNE - "CARTE" - COMPAGNIE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE TUNISO-EUROPÉENNE VIE - "CARTE VIE" - UNION TUNISIENNE DE PARTICIPATION SICAF - "UTP SICAF" - COMPAGNIE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT - "COTIF SICAR"
Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine - "SEPCM"	Commercialisation d'intrants agricoles	Administrateur des sociétés suivantes : - SOCIETE TUNISIENNE D'ENGRAIS CHIMIQUES - "STEC" - SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE CHERGUI - "SMVDA CHERGUI" - SOCIETE DES EAUX MINERALES CHIFA - "SEM CHIFA" - LA TUNISIENNE DE L'IMMOBILIER ET DU BATIMENT - "TUNIBAT" - AGRI-PRODUCTION - SOCIETE TUNISIENNE DE FERTILISATION ET D'IRRIGATION - "TUNIFERT" - SOCIETE L'EMBALLAGE METALLIQUE ET PLASTIQUE - "EMP" - COMPAGNIE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE TUNISO-EUROPÉENNE - "CARTE" - SOCIETE AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME - SOCIETE JERBA COLOGNE TOURISME - "JECOTOUR" - YASMINA PARC
Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique - "SPDIT SICAF"	Société d'investissement	Administrateur des sociétés suivantes : - SOCIETE IMMOBILIERE NOTRE DAME - SOCIETE DES EMBALLAGES ALUMINIUM ET BOISSONS GAZEUSES - "SEABG" - SOCIETE DES BOISSONS DE TUNISIE - "SBT" - SOCIETE TUNISIENNE DES BOISSONS DU NORD - "STBN" - SOCIETE TUNISIENNE DES BOISSONS DE L'OUEST - "STBO" - SOCIETE GENERALE DES BOISSONS ET DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES - "SGBIA" - SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS - "SNB" - UNION DE FACTORING - "UNIFACTOR" - TUNIS CENTER

Liste des membres du conseil d'administration

CAP OBLIG SICAV

Société d'Investissement à Capital variable

Agrément du Ministre des Finances du 27 novembre 2000

Siège social : 25, rue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

Administrateur	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
Raouf NEGRA	Directeur Financier du Groupe TUNISIAN TRAVEL SERVICES - "TTS"	Président du Conseil d'Administration de SICAV SECURITY Administrateur de la société INFOLOG Représentant permanent de TTS au conseil d'administration des sociétés suivantes : - COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - "CIL" - SOCIETE D'ETUDES ET DE PROMOTION TOURISTIQUE DE HAMMAMET - "SEPTH" - TRANSAVIA
Compagnie d'Assurance et de Réassurance Tuniso-Européenne - "CARTE"	Assurance	Administrateur des sociétés suivantes : - SOCIETE IMMOBILIERE ET D'HOTELLERIE EN TUNISIE - "SIDHET" - COMPAGNIE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT - "COTIF SICAR" - COMPAGNIE FINANCIERE ET D'INVESTISSEMENT TUNISO-EUROPEENNE - "COFITE SICAF" - COMPAGNIE IMMOBILIERE TUNISO-EUROPEENNE - "CITE" - UTIQUE GAZ - COMPAGNIE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE TUNISO-EUROPEENNE VIE - "CARTE VIE" - COMPUTER DISTRIBUTION - "CODIS" - COFIB CAPITAL FINANCES Intermédiaire en Bourse - "CCF" - ASKIA ASSURANCE - UNION DE FACTORING - "UNIFACTOR"
Compagnie Financière Internationale Tuniso-Européenne - "COFITE SICAF"	Société d'investissement	Administrateur des sociétés suivantes : - COMPAGNIE IMMOBILIERE TUNISO-EUROPEENNE - "CITE" - SOCIETE IMMOBILIERE ET D'HOTELLERIE EN TUNISIE - "SIDHET" - COMPAGNIE IMMOBILIERE INDUSTRIELLE MODULAIRE - "CIIM" - COMPAGNIE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE TUNISO-EUROPEENNE - "CARTE" - COMPAGNIE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE TUNISO-EUROPEENNE VIE - "CARTE VIE" - UNION TUNISIENNE DE PARTICIPATION SICAF - "UTP SICAF" - COMPAGNIE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT - "COTIF SICAR"
Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine - "SEPCM"	Commercialisation d'intrants agricoles	Administrateur des sociétés suivantes : - SOCIETE TUNISIENNE D'ENGRAIS CHIMIQUES - "STEC" - SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE CHERGUI - "SMVDA CHERGUI" - SOCIETE DES EAUX MINERALES CHIFA - "SEM CHIFA" - LA TUNISIENNE DE L'IMMOBILIER ET DU BATIMENT - "TUNIBAT" - AGRI-PRODUCTION - SOCIETE TUNISIENNE DE FERTILISATION ET D'IRRIGATION - "TUNIFERT" - SOCIETE L'EMBALLAGE METALLIQUE ET PLASTIQUE - "EMP" - COMPAGNIE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE TUNISO-EUROPEENNE - "CARTE" - SOCIETE AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME - SOCIETE JERBA COLOGNE TOURISME - "JECOTOUR" - YASMINA PARC